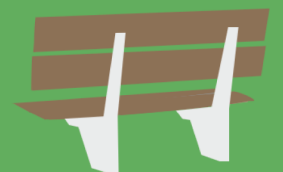




# État des lieux des enjeux de logement vécus par les Montréalaises

Table des groupes de femmes de Montréal

Mars 2019



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	1
Mise en contexte.....	2
De relatives améliorations .....	2
Quelques statistiques et tendances qui influencent les conditions d’habitation des Montréalaises .....	5
Agressions sexuelles vécues dans le logement .....	7
Portrait de la situation.....	8
Des obstacles pour s’en sortir .....	9
Itinérance au féminin.....	10
L’itinérance qui augmente, se complexifie et se diversifie.....	10
Des ressources qui peinent à répondre aux besoins .....	13
Logement social et communautaire .....	14
État des logements sociaux et communautaires à Montréal .....	14
Nouveaux développements de logements communautaires.....	15
Opportunités, perspectives d’action et recommandations .....	18
Le gouvernement fédéral qui s’engage en matière de logement .....	18
Le provincial qui ouvre des opportunités pour le logement social à Montréal .....	20
Le milieu communautaire qui s’allie autour de la problématique femmes et logement ..	22
Références.....	28

## TABLE DES FIGURES

Graphique 1 Évolution des ménages montréalais ayant des besoins impérieux en matière de logement (2011-2016).....	2
Graphique 2 Évolution du taux d'inoccupation à Montréal (2001-2017).....	3
Graphique 3 Évolution de la répartition des mises en chantier pour l'agglomération de Montréal selon le mode d'occupation (2002 et 2017).....	3
Graphique 4 Comparaison du loyer moyen selon le type d'unité en 2017 .....	4
Tableau 1 Évolution du revenu total après impôt médian.....	5
Graphique 5 Répartition des logements sociaux et communautaires à Montréal .....	14
Graphique 6 Répartition des unités de logement pour femmes par le programme AccèsLogis réalisés ou en voie de réalisation (2002-2018).....	15
Graphique 7 Répartition des unités de logement pour femmes à travers le programme AccèsLogis réalisés ou en voie de réalisation selon les arrondissements (2002-2018)...	16
Graphique 8 Répartition des besoins en matière de logement nommés par les femmes qui fréquentent les organismes sondés.....	26
Graphique 9 Répartition des raisons les plus importantes de se réseauter, collaborer ou se solidariser sur les questions d'habitation selon les groupes sondés .....	27

## CRÉDIT

Les personnes suivantes ont contribué à l'élaboration de cet état des lieux.

### Rédaction et mise en page :

Marie-Eve Desroches, Comité logement *Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal* (CEAF) et *Réseau habitation femmes*

### Coordination et page couverture :

Carole Benjamin, *Table des groupes de femmes de Montréal* (TGFM)

### Relecture et commentaires :

Audrey Simard, *Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal*

Charlotte Thibault, *Comité femmes Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain* (FECHIMM)

Claudette Demers Godley, *Brin d'Elles*

Élisabeth Alarie, *Y des femmes*

Isabelle Gélinas, *Y des femmes*

Michela Claudie Ralalathiana, *Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes* (CEJFI)

Minerva Gutierrez, *Table des groupes de femmes de Montréal*

Nicole Boily, *Réseau Habitation femmes*

Sally Richmond, *Logifem*

Sylvie Majeau, *Comité de conditions de vie et de travail des femmes, FTQ Montréal métropolitain*

## LISTE DES ACRONYMES

ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes plus
AGRTQ	Association des groupes de ressources techniques du Québec
CLPMR	Comité logement du Plateau-Mont-Royal
CEAF	Centre d'éducation et d'action des femmes
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FECHIMM	Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FOHM	Fédération des OSBL d'habitation de Montréal
FRAPRU	Front d'action pour le réaménagement urbain
GRT	Groupes de ressources techniques
HLM	Habitations à loyer modique
IVAC	Indemnisation pour les victimes d'Actes criminels
LGBTQIA2+	Lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, trans, queer, intersexes, asexuel-le-s et bispirituel-le-s
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
OSBL	Organisation sans but lucratif
RAPSIM	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
RMFVVC	Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQOH	Réseau québécois des OSBL d'habitation
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SHQ	Société habitation du Québec
SNL	Stratégie nationale sur le logement
SPLI	Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'itinérance

## INTRODUCTION

L'accès à un logement sain, sécuritaire, adapté et abordable est un besoin de base, mais aussi un important prérequis pour la participation citoyenne et politique des Montréalaises. Cependant, les inégalités basées sur le genre influencent l'accès et le maintien en logement, mais également le rapport à celui-ci. Plusieurs organisations s'intéressent et interviennent directement sur les conditions d'habitation de femmes telles que les maisons d'hébergement, certaines OBNL d'habitation et groupes de défense de droits. Depuis quelques années, nous observons un nombre croissant de groupes reconnaissent et travaillent sur les enjeux d'habitation vécus par les femmes. Le nombre d'événements, de comités, de recherches et d'initiatives qui s'intéressent aux conditions d'habitation des femmes s'est multiplié au Québec et plus particulièrement à Montréal. Nous remarquons que cette mobilisation se concentre autour de trois thèmes phares soit les violences sexuelles vécues dans le logement, l'itinérance et le logement social et communautaire.

Grâce à un accord de concertation régionale entre le Secrétariat à la condition féminine et les tables régionales de groupes de femmes, la Table des groupes de femmes (TGFM) a préparé cet état des lieux concernant les enjeux de logement vécus par les Montréalaises. Cet état des lieux vise à approfondir et communiquer les réalités spécifiques des femmes de la région de Montréal afin d'outiller les organisations et instances locales et régionales.

La réalisation de cet état de lieux s'appuie premièrement sur des articles de presse ainsi que des rapports, études et publications d'organismes communautaires et institutions publiques. Puis nous avons employé des informations statistiques telles que les données sur le marché locatif de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), le recensement canadien de 2016 et Enquête nationale auprès des ménages (2011). Enfin, nous avons sondé nos membres pour mieux connaître leurs réalités, préoccupations, mais surtout perspectives d'actions concernant le logement.

Cet état des lieux s'amorce par une mise en contexte concernant, d'une part, la situation du logement à Montréal et, d'autre part, les inégalités structurelles qui influencent les conditions d'habitation des femmes. Par la suite, nous brosons un portrait de trois enjeux qui touchent les conditions d'habitation des Montréalaises à savoir les agressions sexuelles vécues dans le logement, l'itinérance au féminin ainsi que les besoins et défis liés au logement social et communautaire. Enfin, nous réalisons une brève présentation et analyse des changements politiques et opportunités qui se présentent à l'échelle fédérale, provinciale, municipale et communautaire pour améliorer les conditions d'habitation des Montréalaises.

## MISE EN CONTEXTE

### De relatives améliorations

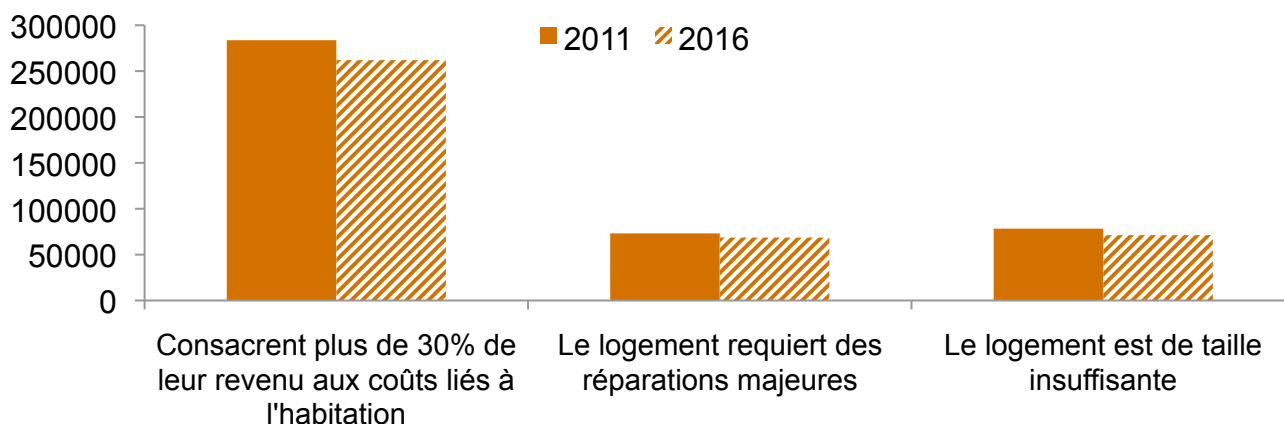
Les dernières données du recensement indiquent certaines améliorations pour l'agglomération de Montréal. Le nombre de ménages ayant une femme comme principal soutien financier est en croissance : en 2016, dans la RMR de Montréal, ce nombre s'établit à 683 305 ce qui représente 50,4 % des ménages locataires (FRAPRU 2018b). Toutefois, ces

#### Besoins impérieux en matière de logement

Les ménages avec des besoins impérieux sont ceux qui ont deux des trois conditions suivantes non remplies : qualité convenable (besoin de réparations), la taille (nombre suffisant de chambres) et abordabilité (le ménage consacre moins de 30 % de son revenu).

ménages sont plus nombreux, en nombre et en proportion, à consacrer plus de 30 % de leur revenu aux coûts liés au logement (36,4 % contre 31 %) (FRAPRU, 2018). En comparaison avec 2011, Montréal compte moins de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement (graphique 1). Malgré ces améliorations, il demeure que 261 975 ménages (30 %) consacrent plus de 30 % de leur revenu aux coûts associés à l'habitation, 68 630 ménages (8 %) habitent des logements requérant des rénovations majeures et 71 230 ménages (8 %) habitent des logements trop petits. Certains arrondissements ont des besoins plus criants, par exemple, environ 40 % des ménages de Montréal-Nord consacrent plus de 30 % de leur revenu aux coûts associés à l'habitation.

**Graphique 1 Évolution des ménages montréalais ayant des besoins impérieux en matière de logement (2011-2016)**

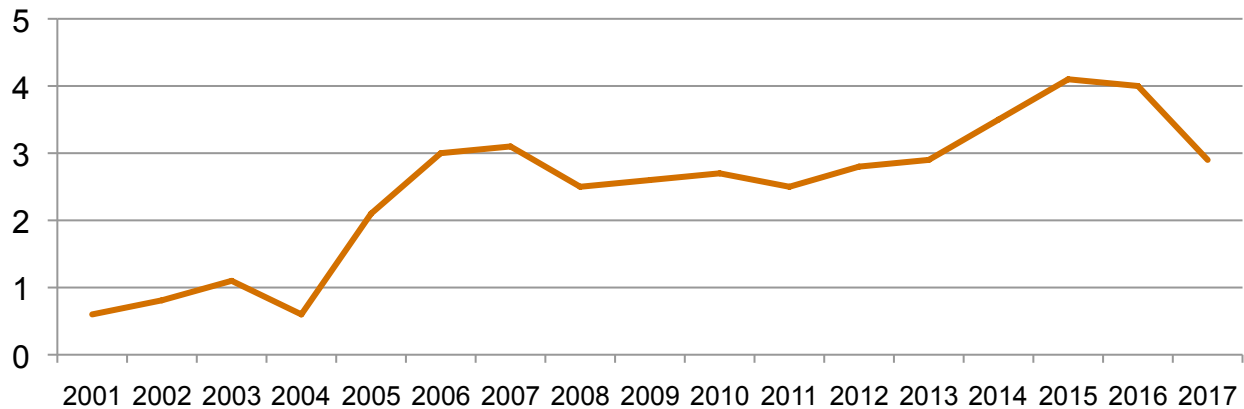


Source : Statistique Canada (2011B; 2016), traitement M-E Desroches

La crise du logement de 2000 était liée à une pénurie de logement et d'importantes hausses de loyer. Cette crise a particulièrement marqué l'imaginaire en laissant au 1<sup>er</sup>

juillet des familles à la rue et d'autres dans des logements inadéquats. Depuis 2014, le taux d'inoccupation a passé le cap du 3 % ce qui devrait signifier un redressement et un rééquilibrage du marché locatif. Comme l'illustre le graphique 2, le taux d'inoccupation a redescendu à 2,9 % en 2017. Toutefois, certains arrondissements ont des taux d'inoccupation alarmants : LaSalle (1 %) et Plateau-Mont-Royal (1,1 %) (SCHL 2018).

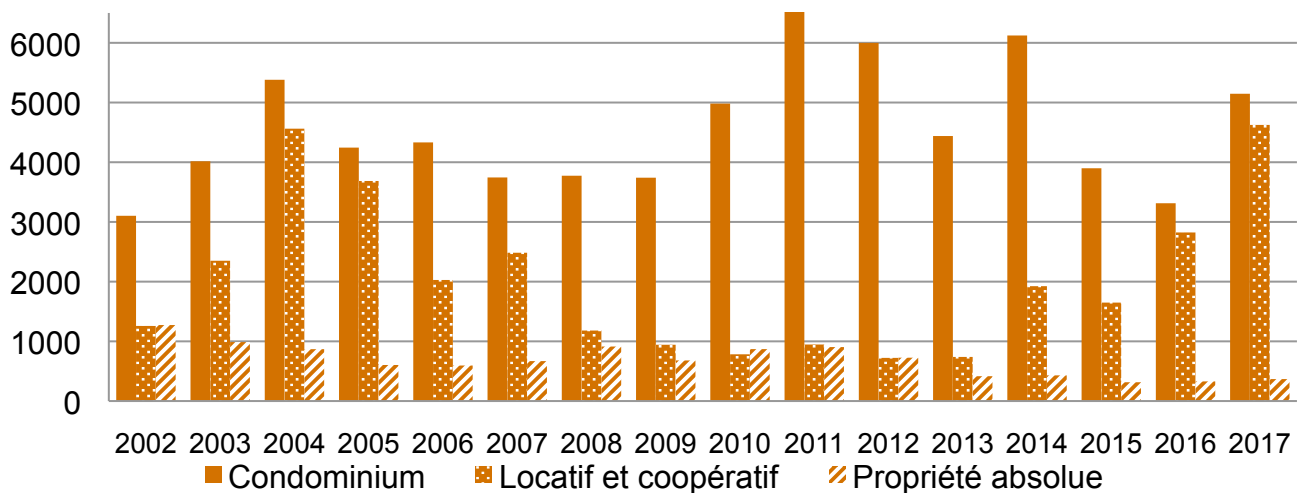
**Graphique 2 Évolution du taux d'inoccupation à Montréal (2001-2017)**



Source : SCHL (2018), traitement M-E Desroches

Comme l'indique le graphique 3, la majorité des logements qui ont été mis en chantier pour résoudre la crise ne sont pas des logements locatifs ou coopératifs, mais des condominiums : entre 2002 et 2017, 72 % des nouvelles constructions étaient destinées aux propriétaires (66 % de copropriétés et 6 % de propriétés absolues) ce qui représente en moyenne 5244 logements par année contre 2044 unités locatives ou coopératives (28 %) (SCHL 2018).

**Graphique 3 Évolution de la répartition des mises en chantier pour l'agglomération de Montréal selon le mode d'occupation (2002 et 2017)**

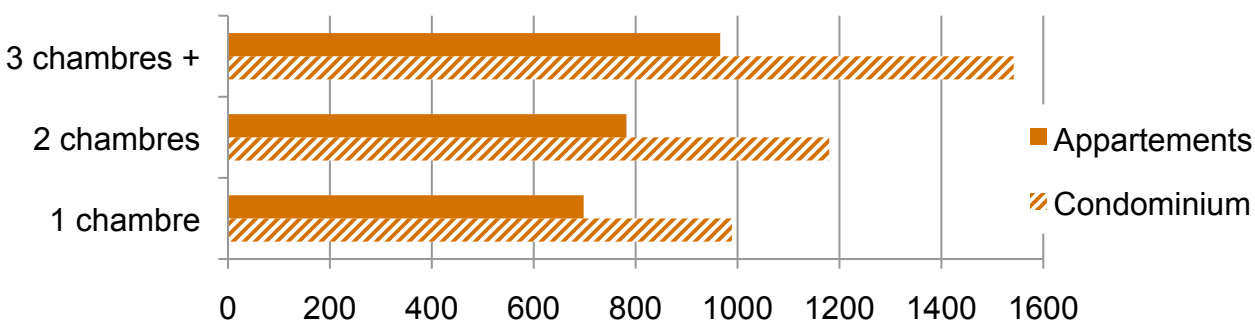




Source : SCHL (2018), traitement M-E Desroches

Les unités de condominium mises en location sont en pleine croissance : elles ont passé de 39 350 à 54 885 entre 2011 et 2016 et logent maintenant 11 % des locataires (SCHL, 2018). Ces unités participent, dans une certaine mesure, à un renouvellement du marché locatif. Toutefois, celles-ci ne sont pas à la portée de tous les ménages puisque, en 2017, le loyer en condominium était, en moyenne, 54 % plus élevé que pour les autres appartements. Le loyer moyen en condominium est de 989 \$ pour une chambre (contre 698 \$ pour un appartement), 1180 \$ pour deux chambres (contre 782 \$ pour un appartement) et 1542 \$ pour deux chambres (contre 966 \$ pour un appartement) (graphique 4). Dans ce contexte, le coût moyen du loyer a continué d'augmenter : les frais de logement mensuels moyens pour les ménages locataires (en dollars constants de 2018) ont haussé de 56 \$ entre 2011 et 2016 (Statistique Canada 2016, 2011).

#### Graphique 4 Comparaison du loyer moyen selon le type d'unité en 2017



Source : SCHL (2018), traitement M-E Desroches

À Montréal, le stock de logements est vieillissant : 71 % des logements ont été construits avant 1970 (Statistique Canada 2016). Dans certains quartiers et arrondissements, plus de 70 % des logements ont été construits avant 1960, par exemple, le Sud-Ouest, Verdun, Plateau-Mont-Royal, Villeray—St-Michel—Parc-Extension, Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont—La-Petite-Patrie (SCHL 2018). Par manque d'entretien et négligence des propriétaires, de nombreux logements locatifs sont insalubres. Au cours de l'automne 2018, certains bâtiments ont dû être évacués puisque les logements étaient jugés inhabitables. Plusieurs comités logement de Montréal remarquent une hausse du nombre d'expulsions dans les grands immeubles et craignent qu'il s'agisse d'une stratégie pour opérer une conversion en condominium (ICI.Radio-Canada.ca 2018).

Le marché du logement montréalais est influencé par de nouveaux enjeux de marchandisation. Montréal fait partie des 10 villes les plus populaires sur la plateforme de location Airbnb. En 2016, on estimait que plus 10 000 logements y étaient proposés dont 60 % sont des logements entiers, 64,5 % étaient affichées durant plus de 90 jours et 31,4 % des hôtes proposaient plus d'un logement. Les annonces se concentrent dans les quartiers centraux de Montréal (en ordre d'importance : Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et

Rosemont—La-Petite-Patrie). Pour le Plateau-Mont-Royal ce sont environ 5 % des logements qui sont proposés. Des comités logement remarquent que des propriétaires ont procédé à des reprises de logement puisqu'il est plus lucratif de louer sur la plateforme pour quelques nuits qu'avec des locataires réguliers. Les conséquences du phénomène Airbnb sont concrètes : cela contribue à la gentrification, engendre des troubles de voisinage, compromet la vie de quartier, mais aussi contribue à la diminution de l'offre de logements locatifs abordables et participe à hausser le prix des loyers (CLPMR 2016).

## Quelques statistiques et tendances qui influencent les conditions d'habitation des Montréalaises

### Revenu et capacités financières pour se loger

Comme les femmes occupent une place grandissante et durable sur le marché du travail, les inégalités de revenu tendent à diminuer. Entre 2010 et 2015, le revenu total médian après impôt des Montréalaises est passé de 21 285 \$ à 25 306 \$ (tableau 1, page suivante). Bien que les écarts diminuent, ils persistent : le revenu des Montréalaises représente 88 % de celui des Montréalais (Statistique Canada, 2011, 2016). Il y a également des écarts de revenus entre les types de familles qui augmentent (tableau 1). En 2016, les familles monoparentales disposent d'un revenu médian qui représente environ la moitié de celles comprenant un couple avec respectivement 41 275 \$ et 76 339 \$ (Statistique Canada, 2016). Ces écarts de revenus ont un impact sur la capacité financière des femmes pour louer ou encore acheter un logement. Comme les copropriétés sont moins coûteuses en comparaison aux maisons unifamiliales, certaines se tournent vers cette option pour accéder à la propriété. Pour celles qui sont locataires, elles sont nombreuses à consacrer plus de 30 % de leur revenu aux frais liés au logement. Les coûts trop élevés de logement amènent les ménages à travailler davantage, s'endetter ou limiter leurs autres dépenses (ex. alimentation, transport, fournitures scolaires et médicaments).

**Tableau 2 Évolution du revenu total après impôt médian**

	2010	2015	2010-2015
Population totale	22 962,00 \$	26 873,00 \$	3 911,00 \$
Hommes	25 133,00 \$	28 718,00 \$	3 585,00 \$
Femmes	21 285,00 \$	25 306,00 \$	4 021,00 \$
Écart (\$)	3 848,00 \$	3 412,00 \$	(436,00) \$
Écart (%)	85 %	88 %	3 %
Total des familles économiques	54 454,00 \$	64 039,00 \$	9 585,00 \$
Famille comptant un couple avec enfant	68 344,00 \$	76 339,00 \$	7 995,00 \$
Familles monoparentales	38 022,00 \$	41 275,00 \$	3 253,00 \$
Écart	30 322,00 \$	35 064,00 \$	4 742,00 \$
Écart %	56 %	54 %	-2 %

### **Vieillesse : une réalité féminine**

Le vieillissement est une réalité féminine puisqu'en 2016, on estimait l'espérance de vie à la naissance à 80 ans pour les Montréalais et à 84,2 ans pour les Montréalaises. Le vieillissement de la population engendre un fort accroissement de la population en situation de handicap ou de limitations de mobilité. En effet, le tiers de la population âgée de plus de 65 ans vit avec une incapacité de longue durée. Les femmes sont plus fréquemment en situation d'incapacité modérée ou grave (13 % chez les femmes et 9 % chez les hommes) (Fournier et Institut de la statistique du Québec 2013). En 2012, 15 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité ont signifié avoir des besoins non comblés en matière d'aménagements spéciaux pour leur logement ce qui est une réalité qui touche davantage les femmes (19 % contre 10 %) (Émond et al. 2017).

En raison d'un revenu inférieur aux plus jeunes, les ménages locataires âgés sont parmi les plus mal logés. Au sein de la région métropolitaine de Montréal, 46,2 % des personnes de 65 ans et plus consacrent plus de 30 % de leur revenu aux coûts associés au logement. Cette proportion s'élève à 51,8 % chez les personnes ayant 75 ans et plus (FRAPRU 2018a). Ces données n'incluent pas les personnes résidant dans des ménages collectifs comme des centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et les ressources intermédiaires. Ils incluent toutefois les logements locatifs opérés par une résidence pour personnes retraitées ou pré retraitée. À Montréal en 2016, le loyer moyen de ces logements s'élevait à 1527 \$ (SCHL 2018). Alors que le revenu médian des 65 ans et plus est de 27 175 \$, ce loyer moyen représente annuellement 18 324 \$ (67,5 %).

### **Logement et (in)sécurité**

Diverses sources d'information renforcent l'idée selon laquelle les femmes sont plus susceptibles et vulnérables aux potentielles attaques dans les espaces publics, par exemple, en raison de leur genre, orientation sexuelle, religion, âge ou capacité. Comme le domicile est associé à un lieu de confiance et de répit face aux violences dans la sphère publique (ex. rue et travail), celles-ci passent plus de temps, notamment après la tombée du jour, et y accordent plus d'importance. Lorsque leurs conditions d'habitation se détériorent, elles sont davantage affectées. Mais, le domicile n'est pas un lieu sûr pour toutes, il peut être le témoin muet de violences. Différentes études soulignent que la majorité des violences prennent place dans des résidences privées (souvent chez la victime ou l'agresseur) puis celles-ci sont généralement perpétrées par des personnes connues comme les partenaires intimes, membres de la famille, amis ou connaissances (Maire 2013). En 2017, 61 % des agressions sexuelles déclarées à la police avaient eu lieu dans une résidence privée (Gouvernement du Canada 2018).

Ces violences constituent d'importants facteurs explicatifs de la croissance de l'instabilité en matière de logement et de l'itinérance des femmes (Jategaonkar et Ponc 2011). Lorsque les femmes fuient une situation de violence conjugale ou familiale, celle-ci perd généralement du même coup leur logement. Différentes études ont souligné que les femmes qui quittent une situation de violence conjugale se heurtent à des pratiques discriminatoires de la part des propriétaires (Ponc et Jategaonkar 2010; Barata et Stewart 2006). À ce sujet, une étude auprès de 42 maisons d'hébergement souligne que 83 % d'entre elles constatent que les femmes qui y séjournent font face à de la discrimination lorsqu'elles tentent de trouver un logement notamment puisqu'elles sont monoparentales ou prestataires de l'aide sociale (RMFVVC 2007).

### **Discrimination**

Celles qui quittent une situation de violence ne sont pas les seules à vivre de la discrimination. Les femmes racisées, handicapées, immigrantes, autochtones, à faible revenu, travailleuses du sexe, séropositives, utilisatrices de drogue ou cheffes de familles monoparentales font face à des traitements discriminatoires implicites ou explicites quand vient le moment de louer ou d'acheter. Cette discrimination fait en sorte qu'elles doivent se tourner vers des logements trop petits pour leurs besoins, en mauvais état ou qui sont éloignés des infrastructures, ressources et services dont elles ont besoin. Ces traitements discriminatoires ne s'arrêtent pas au moment de l'accès au logement. De nombreuses femmes témoignent avoir vécu du harcèlement et ont subi des propositions indécentes où leurs corps étaient réduits à des marchandises par leur propriétaire, concierge, gestionnaire, voisin ou co-chambreur (CEAF 2016; FRAPRU 2013). Cette difficulté à trouver et demeurer dans un logement sécuritaire amène de nombreuses femmes et familles à être à risque ou en situation d'itinérance.

## **AGRESSIONS SEXUELLES VÉCUES DANS LE LOGEMENT**

En 2013, le comité d'action local du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) a tenu une assemblée publique sur le logement. Cette journée visait à fournir un espace pour que des femmes puissent briser le silence et dénoncer des situations injustes qu'elles ont vécues. Elles ont fait part de situations de négligence ou de manque d'entretien, de discriminations, de menace, de harcèlement, d'épisode d'itinérance, mais également de violences sexuelles impliquant leurs propriétaires, concierges, gestionnaire d'immeuble, co-chambreurs ou voisin. Les participant-e-s de l'assemblée avaient l'impression que ces violences sexuelles étaient méconnues, taboues et que personne n'agissait concrètement sur le sujet. Le CEAF a donc mis sur pied un comité pour documenter, informer, conscientiser et agir sur ces violences. Cette expérience leur permet de dresser un portrait des survivantes et des violences vécues.

### **Agression à caractère sexuel**

« L'agression à caractère sexuel est un acte de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violence, principalement commise envers les femmes et les enfants. Cet acte s'inscrit comme une forme de contrôle social en tentant de maintenir les femmes dans la peur et dans des rapports de force inégaux. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté de la personne, et ce, en utilisant l'intimidation, la menace, le chantage, la violence verbale, physique et psychologique ». (RQCALACS, S.D)

Depuis, elles ont rencontré près de 200 survivantes, dont une forte proportion habitant à Montréal, et la plupart d'entre elles n'avaient jamais dévoilé leur agression auparavant. Les militantes du CÉAF ont promis aux survivantes de porter leurs voix pour sensibiliser le public, mais aussi pour rejoindre d'autres femmes susceptibles de vivre de telles situations. Elles ont mené des actions d'éducation populaire. Le photo-roman *Chaines et résistances* porte l'histoire de survivantes et offre de l'information sur les droits et ressources disponibles. Puis, elles ont organisé une tournée nationale d'un musée éphémère qui offre, au travers d'objets, de décors et de témoignages, une incursion dans le quotidien des survivantes. Ces outils ont circulé et rejoint des milliers de personnes à travers le Québec. Depuis le début de la campagne, la Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle a soulevé une augmentation de demande d'aide à ce sujet soit plus du double à l'échelle du Québec (de 27 à 64 appels) et le triple à Montréal (de 10 à 30 appels). Ces statistiques indiquent également que Montréal est la région comptant de loin le plus grand nombre d'appels.

### **Portrait de la situation**

Les témoignages montrent que ces agressions prennent, par exemple, la forme de commentaires déplacés, d'avances sexuelles, d'exhibitionnisme, de voyeurisme, d'attouchements et de viols. Ces agressions se produisent dans des logements et résidences privées, des maisons de chambres et des logements sociaux. Ces violences sont le résultat de rapports de pouvoir qui permettent de demander, d'exiger ou de forcer des actes sexuels. Le pouvoir est premièrement associé au fait de posséder ou d'avoir une autorité sur le logement qui permet de sélectionner les locataires, fixer le prix du loyer, réaliser (ou non) les réparations et rénovations en plus de posséder un passe-partout qui donne accès à leur domicile à toute heure du jour ou de la nuit. Le pouvoir est deuxièmement associé à la proximité et la connaissance d'informations sur les locataires comme leurs habitudes de vie, situation financière et conjugale. Certains utilisent ces informations pour harceler, faire des propositions ou attaquer.

Comme ces violences impliquent leur lieu d'habitation, elles risquent, au quotidien, de voir ou d'avoir à interagir avec leur agresseur ou harceleur. Lorsque leurs couloir, plancher, murs, lit et table de la cuisine rappellent continuellement des violences vécues, le processus de guérison s'avère pratiquement impossible. Ces violences étant le résultat d'inégalités de pouvoir, certaines sont plus susceptibles d'y être confrontées comme les chambreuses, celles qui habitent seules, sont âgées, monoparentales, racisées ou ont des limitations physiques. Ces dernières vivent de la discrimination à la location et sont vues comme étant des proies faciles. La pauvreté et la pénurie de logements abordables sont d'importants facteurs de vulnérabilité puisqu'ils réduisent la possibilité de choisir leur milieu de vie. Comme elles ont eu de la difficulté à louer un appartement, plusieurs tolèrent ce harcèlement par peur de se retrouver à la rue.



Crédit : Pascale Detandt

### **Des obstacles pour s'en sortir**

L'expérience des survivantes et des organisations qui les ont écoutées et accompagnées dégagent certains constats concernant les recours. Le premier est lié au manque de connaissance quant à l'existence et les façons d'utiliser les dispositifs pour, par exemple, déposer une plainte au criminel pour agression, voie de fait, menace ou harcèlement. De plus, plusieurs n'ont pas été crues ou ont été ridiculisées par les services policiers : elles ont été questionnées sur leurs agissements, leur tenue vestimentaire ou la véracité de leur témoignage. Tout comme pour les formes d'agression sexuelle, peu de plaintes mènent à une condamnation. Puisque les violences ont lieu dans leur logement, elles disposent de peu de preuves et surtout de témoins ce qui amène certaines plaintes à être rejetées par les autorités compétentes.

D'autres plaintes peuvent être amenées devant la Régie du logement pour harcèlement ou perte de jouissance paisible des lieux (art. 1902) ou non-respect du préavis de 24 h pour entrer dans le logement (art. 1931). Actuellement, les délais pour obtenir une audience à la Régie du logement sont de plusieurs mois ce qui laisse le temps à une situation de violence d'escalader. Puis, certaines ont reçu des solutions et conseils mal adaptés aux violences qu'elles vivaient de la part de la Régie du logement, par exemple, d'envoyer une lettre recommandée à un propriétaire qui les harcèle afin de lui demander de cesser les comportements harcelants. Bien que ces démarches soient légitimes, les



femmes ont peur de vivre des représailles. Puis, le Code du logement permet à une personne ayant vécu des violences conjugales ou une agression à caractère sexuel de mettre fin à son bail (art. 1974.1). La résiliation est effective deux mois après le dépôt du dossier complet qui comprend notamment une déclaration sous serment d'une personne désignée par le ministère de la Justice. L'utilisation de cette disposition comporte des obstacles procéduraux liés notamment à la complexité des démarches requises, aux délais pour l'envoi et au caractère intrusif de la démarche (Lapperrière et Blais 2018).

Au Québec, l'Indemnisation pour les victimes d'actes criminels (IVAC) permet d'accéder à des ressources pour atténuer les conséquences d'une agression sexuelle et d'obtenir un accompagnement dans une démarche de rétablissement. Cette indemnisation peut défrayer, par exemple, des frais de déménagement, des mois de loyers résiduels, des services en psychologie ou une compensation salariale. Cependant, l'obtention de l'indemnisation repose sur une procédure fastidieuse qui demande un rapport médical pour authentifier de l'acte criminel vécu. De plus, cette indemnisation ne s'applique pas à l'ensemble des actes criminels tels que le harcèlement criminel et les menaces qui sont souvent associées aux signes précurseurs des agressions sexuelles et violences commises dans le logement. En principe, le règlement sur l'attribution des logements à loyer modique prévoit que les personnes victimes de violence conjugale obtiennent une place en HLM de façon prioritaire (Gouvernement du Québec, 2018). Bien que certains Offices municipaux d'habitation (OMH) considèrent ces agressions comme étant admissibles à cette priorité, cela n'est pas formellement reconnu. Ces agressions sexuelles et le manque de ressources et recours adaptés font en sorte que des femmes sont en situation ou à risque d'itinérance.

## ITINÉRANCE AU FÉMININ

### **L'itinérance qui augmente, se complexifie et se diversifie**

Les raisons qui mènent à l'itinérance sont plurielles : perte d'un emploi, expulsion d'un logement, séparation, violence, deuil, incarcération, problème de jeu ou de consommation, santé mentale, etc. Ces différentes situations provoquent des circonstances qui sont propices à l'isolement, la pauvreté, la désaffiliation et la détresse qui peut mener à l'itinérance. En mars 2015, Montréal a mené son premier dénombrement de la population itinérante et identifié 3016 personnes dont le quart (24 %) sont des femmes (Eric Latimer et *coll.*, 2015). Cette opération a été vivement critiquée notamment puisqu'elle porte son attention principalement à l'itinérance visible soit aux personnes en situation d'itinérance chronique qui sont à la rue et fréquentent les ressources. Cette opération peine donc à rendre compte du vécu associé à l'itinérance cachée, aux personnes à risque d'itinérance et qui fuient une situation de violence conjugale. Bien que les chiffres du premier

dénombrement constituent un portrait partiel de l'itinérance à Montréal, le rapport indique certaines tendances telles qu'une surreprésentation des femmes autochtones, issues de l'immigration et des communautés LGBTQIA2+.

En raison du manque de fiabilité de ces données quantitatives, le portrait de l'itinérance au féminin repose sur des recherches qui recueillent le point de vue des femmes ainsi que des intervenantes. Depuis plusieurs années, des organisations offrent des ressources

adaptées aux femmes en situation ou à risque d'itinérance : refuges, maisons d'hébergement et logements sociaux avec soutien communautaire. Au fil des années, ces organisations et les femmes elles-mêmes ont développé une importante connaissance de l'état et du portrait de l'itinérance au féminin. Les femmes qui ont vécu une situation d'itinérance font preuve d'une force énorme, elles sont des expertes du sujet. Plusieurs organisations les ont sollicités afin de les conseiller des politiques, plans d'action et recherche sur le sujet. Elles ont amplement démontré leur capacité à offrir des conseils judicieux. Depuis quelques années, plusieurs recherches ont été menées sur la question de l'itinérance au féminin notamment en territoire montréalais comme les travaux du Conseil des Montréalaises, du RAPSIM, de la Rue des femmes, de l'équipe de recherche de Céline Bellot et de la Table des groupes de femmes de Montréal. Sur le terrain, les intervenantes constatent que l'itinérance des femmes augmente, se complexifie et se diversifie.

Bien que la majorité des femmes soient âgées entre 31 et 51 ans (Eric Latimer et al. 2015), les intervenantes notent à la fois un rajeunissement ainsi qu'un vieillissement ce qui complexifie les interventions. Plusieurs jeunes femmes se retrouvent à la rue après avoir été rejetées de leurs familles ou lors de la fin du soutien de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (La rue des femmes, 2018). De plus, un nombre croissant de mères sont en situation d'itinérance. Celles-ci entretiennent, pour la plupart, des rapports complexes avec la DPJ concernant la garde des enfants. De nombreuses mères sont sans statut, réfugiées ou en attente de résidence permanente ce qui engendre des barrières de langue et des liens complexes avec le système d'immigration (Conseil des Montréalaises, 2017). Le vieillissement de la population itinérante engendre une complexification des interventions. Alors que certaines ont vécu une large part de leur vie

### **Éléments de définition de l'itinérance des femmes**

« Elle peut être visible (femmes dans les centres d'hébergement ou dormant dans des espaces publics), cachée (femmes sans logement stable et sécuritaire : surpeuplé, insalubre ou non exempt de violence par exemple), situationnelle ou transitoire (femmes temporairement sans logement stable), cyclique (femmes qui vont et viennent entre un logement et la rue) ou chronique (femmes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période). » (Table des groupes de femmes de Montréal, 2016)



dans la rue, pour d'autres, l'itinérance est une réalité toute nouvelle provoquée par une hospitalisation ou le décès d'un-e conjoint-e (RAPSIM, 2016).

Les personnes trans vivent d'importants défis sur le plan de l'accès à des ressources sécuritaires et exemptes de discrimination. Alors que plusieurs vivent du travail du sexe, les codes de vie de certaines ressources les empêchent de pratiquer (Conseil des Montréalaises, 2017). Le nombre de femmes autochtones en situation d'itinérance est en croissance à Montréal. Toutefois, elles peinent à accéder à des services adaptés. Dans les ressources pour femmes, les intervenantes manquent d'outils. Comme la plupart des ressources pour autochtones sont mixtes, plusieurs les évitent puisqu'elles ne veulent pas interagir avec des hommes (Conseil des Montréalaises, 2017).

Malgré cette diversité, pour bon nombre d'entre elles, la violence a été un événement marquant qui les a menées à l'itinérance (Bellot, 2018). Comme elles sont susceptibles de vivre des agressions sexuelles dans les refuges, les maisons de chambres et la rue, elles adoptent des stratégies de survie : rester avec un partenaire violent, passer d'un canapé à l'autre (*couchsurfing*), dormir dans leur voiture, un motel ou chez un client ou encore dans des lieux publics moins conventionnels (ex. salle d'attente d'hôpitaux et restaurants 24 h). Ainsi, elles ne sont pas nécessairement sans toit, mais elles n'ont pas de domicile sécuritaire et stable. La plupart d'entre elles sont en état de stress post-traumatique associé à ces abus et violences physiques, sexuelles, psychologiques et relationnelles vécues avant ou pendant qu'elles sont en situation d'itinérance. Pour plusieurs, l'itinérance les amène à utiliser des drogues qui sont, par ailleurs, plus fortes et ont plus d'effets à long terme sur leur santé (La rue des femmes, 2018). Plusieurs cachent leur situation pour leur sécurité : elles soignent leur apparence ou occupent leurs journées dans des lieux publics où elles peuvent se fondre dans la masse (ex. bibliothèque ou centre commercial) (La rue des femmes, 2018). Ces stratégies les rendent invisibles et donc susceptibles d'être ignorées par les recherches, programmes et politiques en matière d'itinérance (Bellot, 2018).

Pendant longtemps, les plans et programmes en itinérance n'intégraient pas d'analyse ou de mesures qui pouvaient rendre compte des réalités vécues par les femmes. Depuis les dernières années, les sommes dédiées à la lutte à l'itinérance sont de plus en plus dirigées vers des interventions de type logement d'abord (*housing first*) qui repose sur une aide au logement pour les personnes en situation d'itinérance chronique. Certaines études ont souligné que cette approche rejoint peu les femmes itinérantes qui sont souvent invisibles et n'est pas nécessairement adaptée à leurs besoins et réalités (Homes For Women, 2013). Comme les femmes en situation ou à risque d'itinérance ont des réalités complexes, il n'existe pas de solution unique. Cela demande à ce que les intervenantes soient à l'écoute des besoins exprimés, disposent de suffisamment de ressources et surtout puissent prendre le temps de respecter le rythme des femmes pour qu'elles

puissent consentir aux démarches à entreprendre. Avec des besoins grandissants, la complexification des problématiques, les ressources ne sont pas en mesure de répondre aux demandes des femmes et surtout de le faire avec sollicitude.

### **Des ressources qui peinent à répondre aux besoins**

Pour les femmes, les ressources non mixtes sont essentielles pour se sentir en sécurité et assurer leur hygiène notamment au moment de leurs règles. Parmi les 1012 lits d'hébergement d'urgence en itinérance à Montréal, seul 160 sont dédiés aux femmes (16 %). Dans les ressources dédiées aux femmes, la demande dépasse largement le nombre de places disponibles : le taux d'occupation des refuges avoisine ou dépasse 100 %. Ces ressources refusent régulièrement des femmes par manque de place. Cette insuffisance est particulièrement marquée en hiver où elles vont ajouter des matelas au sol pour accueillir plus de femmes. Plusieurs dizaines de lits d'urgence ont été ajoutés depuis les dernières années pour la période hivernale. Il y a un manque criant de ressources adaptées pour les familles, pour les travailleuses du sexe et pour les personnes en situation de handicap. Lorsque les ressources refusent des femmes, celles-ci doivent se tourner vers d'autres options qui sont généralement moins sécuritaires.

Ce manque de places peut être expliqué par le sous-financement des ressources pour femmes. L'an dernier Le Chaînon et le Pavillon Patricia Mackenzie ont dénoncé les inégalités concernant le financement : alors que les maisons pour itinérants masculins reçoivent 27 \$ de subvention par lit, celles pour femmes en reçoivent 9 \$. Elles comblent cet écart par des collectes de fonds (Baillargeon, 2018). Cet état d'urgence influence la sécurité et le bien-être des femmes, mais aussi celui du personnel qui s'épuise.

Les intervenantes constatent que le marché du logement joue un rôle actif dans l'itinérance des femmes. Les nombreux obstacles à l'accès et au maintien d'un logement sain, sécuritaire et décent expliquent que des femmes se retrouvent à la rue, mais également qu'elles peinent à s'en sortir. Alors que le logement social avec soutien communautaire est reconnu comme une solution durable pour assurer la stabilité résidentielle des femmes, il y a actuellement un manque d'unités pour répondre aux besoins. Ce manque tend à alimenter l'engorgement des ressources d'hébergement et de logement transitoire puisque les femmes n'ont pas de logement permanent, abordable et sécuritaire vers où se diriger.

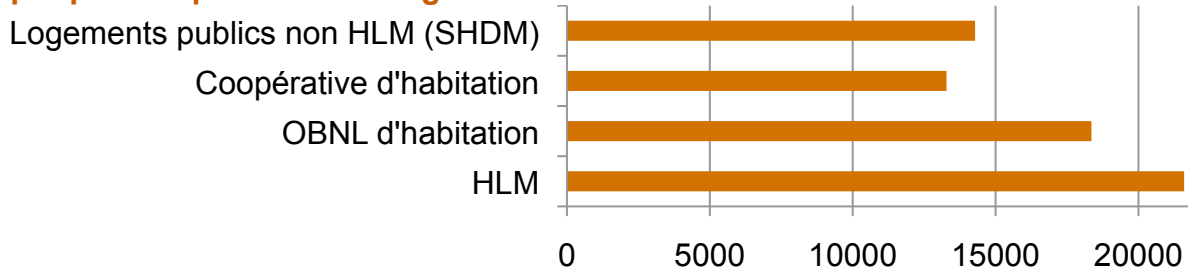
## LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

### État des logements sociaux et communautaires à Montréal

Les logements sociaux et communautaires sont un filet de sécurité pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se loger sur le marché privé. En 2017, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) comptait près de 24 000 ménages sur sa liste d'attente ce qui est un nombre plus élevé que le total d'unités d'HLM. De plus, le parc d'HLM manque d'entretien : l'an dernier 260 unités ont dû être évacuées en raison de leur état et demeurent inhabitées par manque de fonds pour leur rénovation (Gagnon, 2018).

Montréal compte 61 171 logements sociaux et communautaires ce qui représente 12 % des logements locatifs et 7 % de l'ensemble des habitations. Comme l'indique le graphique 5, 35,3 % sont des logements HLM (21 598 unités), 30 % des OBNL d'habitation (18 354 unités), 23,3 % des coopératives d'habitation (13 283 unités) et 11,3 % des logements publics qui relèvent de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) (14 283 unités) (Ville de Montréal, 2018).

### Graphique 5 Répartition des logements sociaux et communautaires à Montréal



Source : Ville de Montréal (2018), traitement M-E Desroches

#### Quelques éléments de définition

Le logement est abordable lorsque ses frais, qui incluent loyer/hypothèque, taxes foncières et chauffage, ne dépassent pas 30 % du revenu mensuel du ménage. Ces unités sont subventionnées et peuvent être sur le marché privé ou encore dans des ensembles de logements sociaux et communautaires.

Les logements sociaux et communautaires comprennent les coopératives et OBNL d'habitation, les HLM et les logements locatifs à prix abordable de la SHDM. La construction et les opérations de ces derniers sont financées en partie ou en totalité par des programmes gouvernementaux.

Les logements familiaux correspondent à des unités, en propriété ou en location, qui sont adaptées aux besoins des parents et des enfants. Ceux-ci ont un nombre minimal de 3 chambres à coucher.

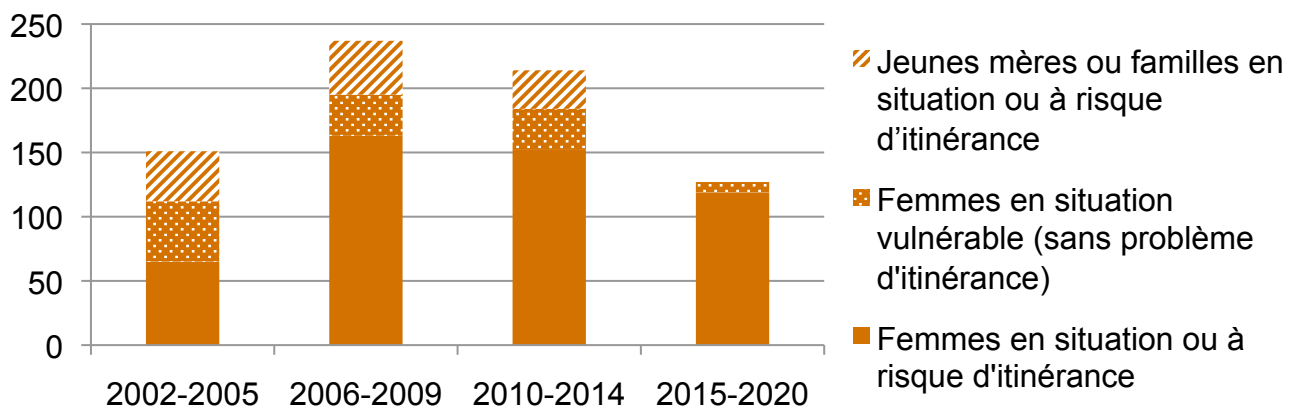
Sur le plan de l'accessibilité, la Ville de Montréal évalue que 56,8 % des unités de logement social et communautaire ont des mesures pour répondre aux besoins des personnes avec des handicaps ou des limitations de mobilité à savoir 24 900 unités accessibles qui permettent un parcours sans contrainte (41,6 %), 8044 unités adaptables moyennant des rénovations mineures (13,5 %) et 1036 unités adaptées en fonction des besoins des occupant-e-s (1,7 %) (Ville de Montréal 2016).

Les femmes sont majoritaires dans toutes les formes de logements sociaux et communautaires. Au Québec, elles représentent 63 % des locataires en OSBL et 72 % en OBNL pour personnes âgées. Bien que les femmes soient majoritaires, les organismes sur le terrain constatent certaines inégalités concernant, par exemple, la participation des locataires à la vie associative, des conditions de travail et de violences sexuelles.

### Nouveaux développements de logements communautaires

Depuis quelques décennies, l'essentiel des nouveaux logements sociaux au Québec est porté par les communautés qui développent des unités à travers le programme Accès-Logis. Grâce à cette mobilisation, Montréal compte plusieurs projets de logements avec soutien communautaire dédiés aux femmes. Entre 2002 et 2018, le programme AccèsLogis a permis à 29 organisations de mener 36 nouveaux projets qui totalisent 729 unités sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces projets comptent entre 5 et 48 unités et une moyenne de 20 unités. La majorité des nouveaux projets et unités sont dédiés aux femmes en situation ou à risque d'itinérance (499 pour les femmes en situation d'itinérance, 119 unités pour les femmes en situation vulnérable et 111 pour les jeunes mères ou familles en situation ou à risque d'itinérance). Le graphique 6 (page suivante) nous indique qu'il y a eu davantage d'unités entre 2006 et 2009 (151 unités entre 2002 et 2005, 237 unités entre 2006 et 2009, 214 unités entre 2010 et 2014 et 127 unités entre 2015 et 2020).

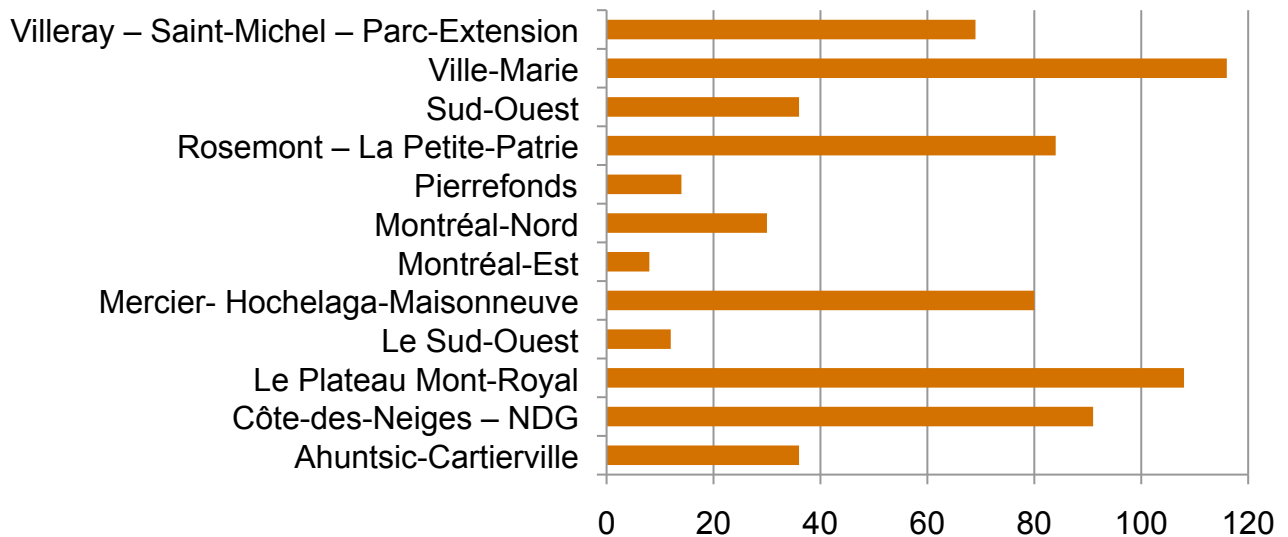
**Graphique 6 Répartition des unités de logement pour femmes par le programme AccèsLogis réalisés ou en voie de réalisation (2002-2018)**



Source : Ville de Montréal (2018), traitement M-E Desroches

Nous remarquons par le graphique 7 que la plupart des projets sont situés dans les quartiers centraux où les besoins sont particulièrement criants en raison de la hausse des loyers associés à la gentrification : 116 unités dans Ville-Marie (116 unités), 108 unités dans le Plateau Mont-Royal, 91 unités dans Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, 84 unités dans Rosemont – La Petite-Patrie, 80 unités dans Mercier — Hochelaga – Maisonneuve, 69 unités dans Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, 36 unités dans le Sud-Ouest, 36 unités dans Ahuntsic – Cartierville, 30 unités dans Montréal-Nord, 14 unités dans Pierrefonds, 12 unités dans le Sud-Ouest et 8 unités dans Montréal Est. Malgré ces nombreux projets réalisés, les actrices sur le terrain constatent que les besoins persistent.

**Graphique 7 Répartition des unités de logement pour femmes à travers le programme AccèsLogis réalisés ou en voie de réalisation selon les arrondissements (2002-2018)**



Source : Ville de Montréal (2018), traitement M-E Desroches

Le développement des unités de logement social et communautaire accuse actuellement d'importants retards. En effet, environ 500 unités ont été livrées en 2017 ce qui est loin de la cadence de 1250 par an pour atteindre la cible de 12 000 de la Ville de Montréal. Chaque projet fait face à un lot plus ou moins grand de difficultés. Alors que certains de ces pépins relèvent de malchances ou des aléas du milieu de la construction, d'autres sont des problèmes associés aux programmes en place.

Premièrement, les cadres budgétaires ne reflètent pas les réalités du terrain : les règles en vigueur ont des plafonds qui n'ont pas été rehaussés depuis 2009 ce qui pose d'importants obstacles. Une aide de 38,8 millions a été octroyée à l'automne pour permettre la construction des projets AccèsLogis au Québec en voie de réalisation, mais dont le financement est actuellement insuffisant pour assurer leur viabilité. Une enveloppe

de 22 millions a été octroyée pour Montréal au début de 2018. Cependant, ces sommes ne modifient pas les cadres budgétaires du programme, le problème demeure (AGRTQ 2018).. En raison de ces contraintes budgétaires, il n'est pas rare que les organismes doivent réduire la taille et le nombre d'aires communes qui sont des dimensions essentielles pour briser l'isolement, favoriser une cohabitation harmonieuse ainsi qu'un sentiment d'appartenance notamment pour les maisons de chambres ou les immeubles de studios.

Un deuxième enjeu est associé aux règles du processus d'appel d'offres qui demande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme. Pour certains groupes, cette règle fait en sorte qu'ils sont contraints de faire affaire avec des entrepreneurs qui font la plus basse soumission, mais qui ensuite facturent des extras et font de nombreux dépassements d'échéanciers qui rapidement gonflent les coûts de construction. De plus, cette règle fait en sorte que les organismes ne peuvent choisir des entrepreneurs soucieux de leur mission, qui adhèrent à des principes d'égalité ou qui priorisent l'embauche locale.

Les terrains montréalais posent un certain nombre d'enjeux pour le développement de logements sociaux et communautaires. Depuis les dernières années, les enjeux de spéculation et de demande élevée font en sorte que les coûts des terrains et bâtiments sont en croissance. Parmi les quelques terrains disponibles, ceux-ci sont généralement contaminés. Les groupes ont besoin de ressources financières pour réaliser des analyses de sols adéquates, mais également pour réaliser la décontamination (RAPSIM 2015). Certains projets font face à des oppositions de type « pas dans ma cour ».

Tous ces enjeux ont des effets d'épuisement au sein des équipes de travailleurs et travailleuses, mais aussi des bénévoles qui portent les projets. Suite à la réalisation d'un projet particulièrement difficile, les actrices et acteurs du milieu sont plus réticents à se lancer dans un autre développement.

Le soutien communautaire en logement social est une importante innovation qui distingue le mouvement du logement social et communautaire québécois et est une dimension clé de la stabilité résidentielle des femmes. Cependant les organismes font face à un sous-financement du soutien communautaire. Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) mènent la campagne « 4 murs ce n'est pas assez! » et demandent au Ministère de la Santé et des Services sociaux d'investir 7 millions pour assurer le financement du soutien communautaire en logement social.

Depuis de nombreuses années, les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale vivent d'importants enjeux liés au sous-financement et au manque de place pour répondre aux besoins. De nombreuses femmes qui quittent ces maisons

d'hébergement vont vers des maisons de 2e étape ou encore du logement social ce qui leur permet notamment de briser le cycle de la violence conjugale et de réorganiser leur vie. Plusieurs maisons accueillent un nombre croissant de femmes sans papiers ou à statut précaire. Comme les programmes de logements sociaux sont réservés aux personnes résidentes permanentes, ces dernières peinent à se trouver un domicile sain, sécuritaire et de taille suffisante sur le marché privé.

## OPPORTUNITÉS, PERSPECTIVES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS

### **Le gouvernement fédéral qui s'engage en matière de logement**

Plus de 25 ans après le retrait du Fédéral dans le domaine de l'habitation, le gouvernement a dévoilé la stratégie nationale sur le logement (SNL) : *Un chez soi d'abord*. Cette stratégie comporte plusieurs ambitieuses cibles pour construire et préserver l'offre d'unités abordables, mais également contribuer au parc de logement social et communautaire. La stratégie vise, par exemple, à protéger 385 000 logements communautaires et à en créer 50 000 nouveaux par un mécanisme de co-investissement qui implique des partenariats avec les provinces, les territoires, les municipalités, les organismes sans but lucratif, les coopératives et le secteur privé. La stratégie prévoit aussi mettre sur pied une nouvelle *Initiative d'aide communautaire aux locataires* pour soutenir des organismes locaux qui œuvrent auprès de personnes éprouvant des besoins de logement et des campagnes de sensibilisation pour réduire la stigmatisation et la discrimination.

La SNL a été développée avec une Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et s'inscrit dans le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. L'utilisation de l'ACS+ repose sur des démarches en aval afin de formuler des propositions pour tenir compte des populations plus susceptibles d'éprouver des besoins en matière de logement, mais également sur un suivi et une évaluation des interventions et des effets. Le développement de cette analyse s'est appuyé notamment sur le symposium *Parlons femmes et logement* qui a donné la parole à des femmes mal-logées, des intervenantes et des représentantes d'organismes.

Concrètement, 25 % des sommes découlant de la SNL seront dédiées à des projets ciblant les besoins particuliers des femmes, des filles et leurs familles. Dans une perspective intersectionnelle, la stratégie cible certains sous-groupes particulièrement vulnérables soit les survivantes fuyant des situations de violence familiale, les résidentes du Nord et des régions éloignées, les nouvelles arrivantes, les populations vieillissantes et les personnes handicapées. L'ACS+ a mis en lumière certaines lacunes concernant les



connaissances sur les besoins de certaines populations et réalités. La stratégie nationale sur le logement vise donc à combler certaines de ces lacunes notamment en soutenant la recherche sur le logement.

Avec la SNL, le gouvernement a ouvert la porte à la reconnaissance formelle du logement comme un droit à travers une loi, la création d'un défenseur fédéral du logement qui se pencherait sur les obstacles systémiques à l'accès au logement et la mise sur pied d'un Conseil national du logement. Ce Conseil sera composé notamment de personnes ayant déjà éprouvé des besoins de logement, devrait fournir des rétroactions concernant les politiques, programmes et recherches liés à la Stratégie nationale sur le logement. La stratégie prévoit également mettre sur pied une nouvelle Initiative d'aide communautaire aux locataires pour financer des organismes locaux qui œuvrent auprès des personnes éprouvant des besoins de logement et une nouvelle campagne de sensibilisation pour réduire la stigmatisation et la discrimination. Le gouvernement s'est également engagé à continuer de consulter de façon continue les groupes vulnérables ayant une expérience vécue et les intervenant-e-s du milieu. En ce sens, des groupes de discussion seront tenus périodiquement pour faire le suivi sur la stratégie et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) s'est engagée à annuellement réunir des groupes de femmes notamment afin d'échanger sur les enjeux de logement et d'identifier des solutions. De plus, certains dispositifs, dont le Conseil national du logement et le défenseur fédéral du logement, pourront assurer une vigilance en ce qui a trait à l'égalité des sexes.

Cette stratégie devrait entrer en action à partir de 2019-2020 puisqu'elle requiert une forte collaboration avec les provinces. Comme le Québec dispose d'une compétence exclusive en ce qui a trait au logement, le gouvernement provincial désirait conclure une entente de nature asymétrique avec le Fédéral. Cette entente vise à ce que Québec puisse obtenir les fonds de la SNL qui lui reviennent, et ce, afin d'appuyer les programmes et interventions menées par la Société d'habitation du Québec (SHQ 2018). Comme cette entente autour de la SNL se fait attendre, cela limite les possibilités et capacités de la Ville de Montréal à financer de nouvelles unités de logements sociaux et communautaires.

Le fédéral a également dévoilé sa stratégie de lutte à l'itinérance. Celle-ci vise à réduire l'itinérance chronique de 50 % d'ici les 10 prochaines années à travers des investissements qui totalisent 2.2 milliards. Cette dernière remplacera la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Une entente est actuellement en cours de négociation avec Québec afin de respecter les compétences et approches québécoises pour prévenir et réduire l'itinérance.



## Recommandations

- Nous recommandons à ce que les fonds qui découlent de la SNL appliquent l'ACS+ notamment en reconnaissant les différences en matière d'habitation et d'itinérance dans les projets et la recherche et en nous assurant qu'au moins 25 % des sommes appuient des initiatives pour répondre aux besoins des femmes, des filles et de leurs familles.
- Nous recommandons que les transferts et les partenariats qui découlent de la SNL constituent des sommes supplémentaires pour le logement social et communautaire.
- Nous veillerons à ce que les groupes de femmes soient tenus au courant des opportunités qui découleront de la SNL.

## Le provincial qui ouvre des opportunités pour le logement social à Montréal

Par l'adoption de la Loi 121 et 122, le gouvernement provincial a transformé le pouvoir des municipalités et a officiellement accordé à Montréal un statut de métropole. Cette reconnaissance implique un transfert de certains pouvoirs afin que la métropole puisse jouer un rôle plus actif dans son développement. Le 8 décembre 2016, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé une entente-cadre qui clarifie les engagements associés à la reconnaissance du statut de métropole qui réside dans le « réflexe Montréal ».

Ce réflexe consiste à ce que le gouvernement du Québec ajoute à toutes les politiques économiques et sociales un « Chapitre Montréal » qui indique clairement les impacts socio-économiques et financiers pour la métropole. En temps utile, le gouvernement s'engage à consulter la Ville sur des lois, règlements, programmes et politiques ou directives qui concernent directement la métropole. Ensuite, le gouvernement s'est engagé à conclure et mettre en œuvre des ententes sectorielles en matière d'habitation, de lutte à l'itinérance, d'immigration, de culture et de patrimoine ainsi qu'en matière d'infrastructures et d'équipements scolaires.

Dans cette foulée, un accord de 5 ans qui transfère les responsabilités et les budgets associés, entre autres, au développement de l'habitation a été conclu. Par cet accord, L'OMHM reçoit 93.7 millions de dollars pour gérer les programmes AccèsLogis, Rénovation Québec ainsi que le programme d'adaptation de domicile pour personnes avec un handicap. Ce transfert devrait faciliter la réalisation de projets de logement social et communautaire, puisque Montréal pourra développer des programmes dotés de critères et de balises qui reflètent les réalités de la métropole. De plus, le programme AccèsLogis Québec devrait être révisé dans un avenir rapproché ce qui devrait résoudre une part des défis associé au développement de logements sociaux discutés précédemment.

Le statut de métropole influencera la lutte à l'itinérance notamment par la mise en place d'un Bureau de gouvernance. Ce bureau est composé de la personne à la mairie et au ministère déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes. Ce Bureau ne se substitue pas, mais s'ajoute aux instances qui sont déjà en place. En plus d'assurer un lien entre le provincial et le municipal, ce bureau aura, entre autres, le mandat d'aider à l'orientation des travaux du comité stratégique et de consulter les organismes du milieu à mi-parcours et au cours de la dernière année du plan d'action en itinérance.

Bien que Montréal ait davantage de pouvoir pour agir en matière d'habitation, cela n'accorde pas de nouvelles sources de revenus : la Ville demeure dépendante des taxes foncières et des transferts provinciaux. Pour concrétiser ses engagements en matière de logement, la Ville devra obtenir suffisamment d'investissements des gouvernements à Québec et Ottawa pour la construction et pour le soutien communautaire.

L'administration Plante a annoncé en octobre 2018 les détails de sa stratégie qui permettra de développer 12 000 unités d'ici à 2022 soit 6000 logements sociaux et 6000 logements abordables. Ces cibles seront concrétisées, entre autres, par le développement de nouveaux projets, de pratiques d'inclusions, de l'aide à la rénovation de logements sociaux et abordables existants ainsi que par le soutien à l'acquisition de propriétés abordables.

En 2005, la Ville de Montréal s'était dotée d'une Stratégie d'inclusion pour que les nouveaux projets résidentiels de 200 unités ou plus prévoient 30 % de logements abordables. Comme il n'était pas possible d'imposer l'inclusion, Montréal a permis aux promoteurs immobiliers de verser une compensation financière lorsque ceux-ci jugeaient que l'implantation de logements sociaux ou abordables était impossible dans leur projet. Avec les nouveaux pouvoirs octroyés aux municipalités, il est possible d'adopter un règlement plus ferme. La Ville a annoncé son intention de demander l'inclusion de 20 % de logements sociaux, 20 % de logements abordables et 20 % de logements familiaux dans tout grand projet résidentiel.

*Le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 : Parce que la rue a différents visages* a été dévoilé en mars 2018. Ce plan d'action intègre l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble de sa démarche, aux choix d'actions de la Ville et au financement des projets qui s'organisent autour de quatre axes : (1) accompagner et cohabiter dans l'espace public (2) sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil (3) loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance et (4) agir ensemble pour l'inclusion sociale.

Un autre levier pour le logement repose sur le projet pilote afin d'inclure l'ADS+ dans les processus décisionnels de certains services de la Ville de Montréal dont la diversité et de l'inclusion, l'urbanisme et de la mobilité, la gestion et la planification immobilière ainsi les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

En février 2017, le Conseil de la Ville de Montréal a adopté une motion pour devenir une ville sanctuaire et ainsi traiterait toutes les personnes sans-papiers comme des citoyens et citoyennes. Une fois entrée en poste Valérie Plante a indiqué que Montréal n'était malheureusement pas une ville sanctuaire puisque les municipalités au Canada n'ont pas le pouvoir de protéger une personne sans statut d'un renvoi. En 2019, la Ville de Montréal devrait mettre en œuvre une « politique d'accès sans peur » afin que les personnes sans-papiers puissent utiliser les services municipaux sans craindre que ceux-ci soient expulsés par l'entremise de la collaboration des corps policiers montréalais.

### **Recommandations**

- Nous restons à l'affût des façons dont la Ville de Montréal utilisera ces nouveaux pouvoirs en matière d'habitation.
- Nous recommandons que la Ville de Montréal emploie l'ADS+ dans sa stratégie sur le logement notamment en établissant des cibles spécifiques pour les femmes.
- Nous recommandons que la « politique d'accès sans peur » donne accès aux logements sociaux à l'ensemble des Montréalaises.

### **Le milieu communautaire qui s'allie autour de la problématique femmes et logement**

Le CÉAF a rassemblé des partenaires autour d'un comité d'action politique composé d'organismes qui œuvrent auprès des femmes en difficulté, des victimes de violences sexuelles et dans le domaine de l'habitation. Ce comité demande au gouvernement provincial notamment de mettre en place des campagnes de sensibilisation sur la question ainsi que de réviser la liste des infractions et les modalités pour l'admissibilité à l'IVAC. Cette campagne demande également à ce que les locateurs incluent dans leurs règlements d'immeuble des mécanismes permettant de prévenir et combattre ces violences. La campagne a récolté d'importants appuis : plus de 5000 personnes ont signé une pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale et plus de 200 organismes de toutes les régions du Québec y ont adhéré. Le comité d'action politique demande maintenant l'inclusion de cet enjeu dans la prochaine *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles*.

Malgré la timide réponse du gouvernement, des acteurs du logement social ont pris position et tentent de changer leurs pratiques. Le Réseau québécois des OSBL d'habitation a, par exemple, publié un guide qui présente des pistes d'action pour

développer des milieux de vie exempts de violences sexuelles (RQOH, 2018). Ce guide incite les organisations à, par exemple, prendre position en adoptant des règlements, formant le personnel et créant des partenariats avec des organisations voisines qui peuvent offrir de la formation, des ateliers ou activités sur le sujet (ex. CALACS, maisons d'hébergement, centres de femmes, etc.). Enfin, le CEAF a récemment lancé la campagne *Quartier libéré des violences sexuelles* afin de travailler avec des locateurs de Centre-Sud pour qu'ils se positionnent contre les violences sexuelles vécues par les femmes dans leur logement et prennent les moyens nécessaires pour leur garantir des logements sécuritaires (ex. : des règlements clairs et mécanismes d'aide). En plus de créer un réseau de logements sécuritaires pour les femmes dans Centre-Sud (coopératives et OSBL d'habitation, HLM, logements privés et maisons de chambres), cette campagne contribuera à mettre sur pied des espaces d'échanges et de soutien.

Depuis quelques années, des efforts ont été déployés au Québec et plus particulièrement à Montréal pour mieux comprendre l'itinérance au féminin. En plus d'avoir eu un comité femmes, le RAPSIM soulève les enjeux et réalités vécues par les femmes dans ses différentes interventions (RAPSIM 2016). Ensuite, le Conseil des Montréalaises a publié et fait un certain nombre d'interventions concernant les femmes en situation ou à risque d'itinérance. En vue de la publication de leur avis *L'itinérance des femmes à Montréal : voir l'invisible*, elles ont consulté en 2015 et 2016 les organisations et personnes gravitant autour des femmes en situation d'itinérance. Cet avis insiste essentiellement sur l'importance de déployer des actions politiques et sociales municipales qui sont développées à travers une analyse différenciée selon les sexes.

La TGFM a également tenu certaines actions pour accroître la visibilité de l'itinérance au féminin. En mars 2012, la TGFM a tenu avec différents partenaires montréalais le forum *Mieux voir pour mieux agir : Non à l'itinérance des femmes!* qui a permis de mettre en commun les analyses, visions, approches, expériences de chacun et faire entendre la voix des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et réfléchir à des pistes d'action commune. Pour mieux comprendre les besoins des groupes concernant l'itinérance des femmes, le comité de suivi du forum a diffusé un questionnaire pour mettre en lumière les besoins des groupes et aussi les possibilités de collaboration et de réseautage. Pour poursuivre ces mobilisations, le comité de suivi a organisé l'événement *L'itinérance des femmes : construire une voix pour contrer l'invisibilité* en mars 2015. Cette démarche s'est culminé par la diffusion de la déclaration sur l'itinérance des femmes en décembre 2015. Cette déclaration, qui est appuyée par plus d'une centaine de groupes montréalais, visait à développer une voix commune qui s'engage à porter l'enjeu de l'itinérance des femmes.

Les femmes en situation d'itinérance sortent de l'ombre également par différents projets de recherche tels que *Rendre visible l'itinérance au féminin* (Bellot 2018) qui vise à mieux

« comprendre l'invisibilisation de l'itinérance au féminin et de soutenir une perspective de reconnaissance de ses spécificités, à partir de l'analyse de trajectoires de femmes en situation d'itinérance et de l'adéquation entre les services offerts et les besoins des femmes. ». Ensuite, *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée* est un projet panquébécois qui porte sur l'articulation entre la violence de la part de partenaires intimes et l'itinérance des femmes, en adoptant une perspective féministe intersectionnelle. Il y a également le projet *Une intervention novatrice auprès des femmes en état d'itinérance : l'approche relationnelle de La rue des Femmes* (Gilbert 2017). De plus, différentes étudiantes à la maîtrise et au doctorat mènent des recherches avec ou auprès de femmes à risque ou en situation d'itinérance telles que Julie Cunningham qui s'intéresse aux trajectoires et perspectives de femmes autochtones ayant vécu l'itinérance à Montréal.

Face aux inégalités observées en logement social, certaines initiatives ont été déployées, par exemple, la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FECHIMM) porte le projet *Les coopératives d'habitation : présence des femmes, pouvoir des femmes*. Ce projet vise à avoir un impact significatif sur la participation (empowerment) des femmes au sein des coopératives d'habitation. Ensuite, la FOHM mène actuellement un projet d'ADS+ pour mieux comprendre et intervenir devant les besoins et obstacles des femmes dans les OSBL d'Habitation mixtes pour personnes seules à risque d'itinérance, pour favoriser la sécurité et la stabilité résidentielle.

Dans le cadre de la Grande Marche de *Villes en villages pour le droit au logement* organisée par le Front populaire pour le réaménagement urbain (FRAPRU), plusieurs comités logement montréalais ont tenu des événements afin d'informer, d'échanger et de dénoncer les divers enjeux vécus par les femmes comme Infologis ou le Comité d'action de Parc Extension. Cet intérêt s'est poursuivi notamment lors de la publication des dossiers noirs *Femmes, logement et pauvreté* (FRAPRU 2010, 2015, 2019).

Cet intérêt influence de nombreuses recherches qui s'intéressent directement aux enjeux et actions en matière d'habitation qui touchent les Montréalaises. Les 15 et 16 mai 2018, le colloque *Perspectives féministes sur le logement des femmes* s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ces deux jours de conférences ont rassemblé environ 150 chercheur-e-s, professionnel-le-s, praticien-ne-s et militantes des milieux universitaire et communautaire qui travaillent (ou qui s'inscrivent) dans une perspective féministe et intersectionnelle pour faire état des recherches sur les femmes et le logement en vue de construire un agenda de recherche commun. Les panélistes ont, par exemple, parlé des conditions d'habitation des femmes autochtones, des mobilisations pour le droit au logement, de la gouvernance et les capacités décisionnelles des femmes dans l'habitation, des politiques publiques, de l'état et des effets de la pauvreté et précarité, des

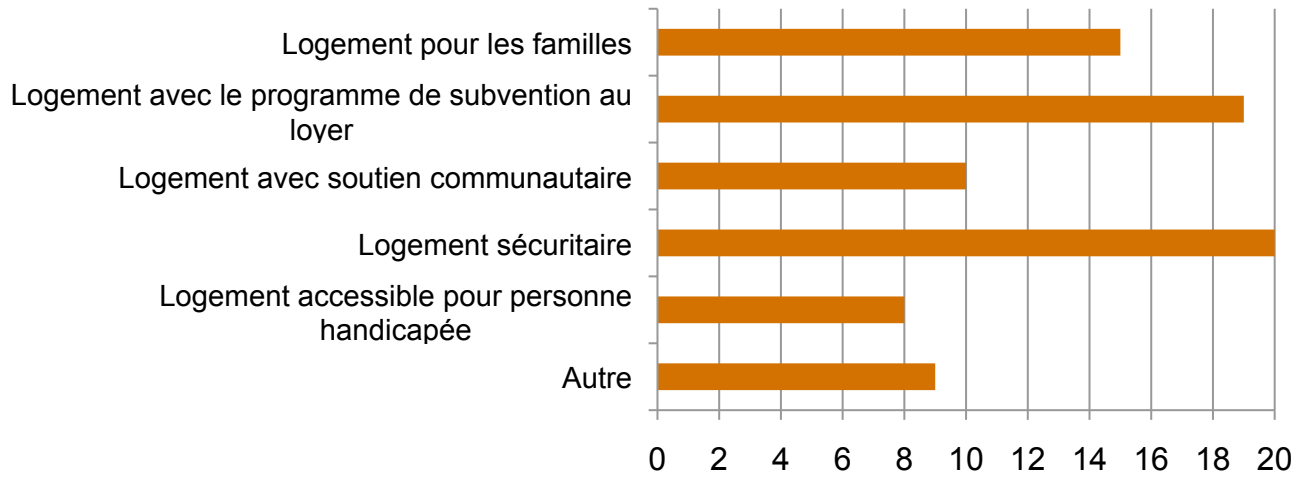
violences intimes, des expériences et trajectoires résidentielles ainsi que des solutions et actions pour créer des milieux de vie sécuritaires. Bien que les présentations aient abordé de nombreux enjeux, luttes et initiatives, certaines réalités demeurent sous-documentées notamment au Québec telles que le vécu des personnes avec des enjeux de santé mentale, utilisatrices de drogue, travailleuses du sexe et de la communauté LGBTQIA2+. Une autre perspective réside dans le fait de réfléchir et d'agir afin d'habiter autrement pour, par exemple, penser le logement au-delà du toit et des murs, de repenser modèle de la famille nucléaire et d'accorder aux femmes davantage d'agentivité dans la construction.

La Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) a aussi contribué à cette convergence en organisant et participant à certaines activités. La Table a, par exemple, organisé la journée *Femmes et logement. Parlons-en!* avec Anne Latendresse, professeure au département de géographie de l'UQAM. Cette journée a rassemblé en octobre 2017 35 personnes de divers milieux afin de dresser un état des lieux de la question sur le rapport des femmes au logement à Montréal et de partager les informations relatives aux différents projets de recherche, de formation, de même qu'aux nouvelles initiatives. Suite à cette journée, une lettre ouverte à la mairesse a été diffusée pour réclamer un investissement majeur en matière de logement social en considérant les besoins spécifiques des femmes en matière d'habitation. Puis, un comité de suivi a été mis sur pied pour poursuivre les initiatives afin de favoriser un engagement des groupes de femmes dans le domaine du logement.

Au cours de l'été 2018, la TGFM a sondé ses membres pour mieux connaître leurs réalités, préoccupations, mais surtout perspectives d'actions. Comme l'indique le graphique 8 (page suivante), les organismes sondés indiquent que leurs participant-e-s ont besoins de logements sécuritaires (20/23), avec une subvention au loyer (19/23), adaptés aux familles (15/23), avec soutien communautaire (10/23) et accessibles pour les personnes en situation de handicap (8/23).

La solution à ces besoins semble donc résider dans l'augmentation de l'offre en logement social et communautaire. Les groupes de femmes sont prêts à faire partie de la solution. En effet, 43 % des groupes ont indiqué être intéressés à développer du logement social pour femmes et 47 % à collaborer avec d'autres organisations pour réaliser des unités. Cependant, la vaste majorité de ces groupes (95 %) ne disposent pas suffisamment de ressources humaines et financières pour s'investir dans le développement de projets de logements. La plupart de ces groupes croient que cela susciterait de l'intérêt parmi les femmes qui fréquentent leur organisme. Ces femmes pourraient donc représenter une importante force vive pour le développement de logements sociaux et communautaires à Montréal.

### Graphique 8 Répartition des besoins en matière de logement nommés par les femmes qui fréquentent les organismes sondés



Source : TGFM (2018)

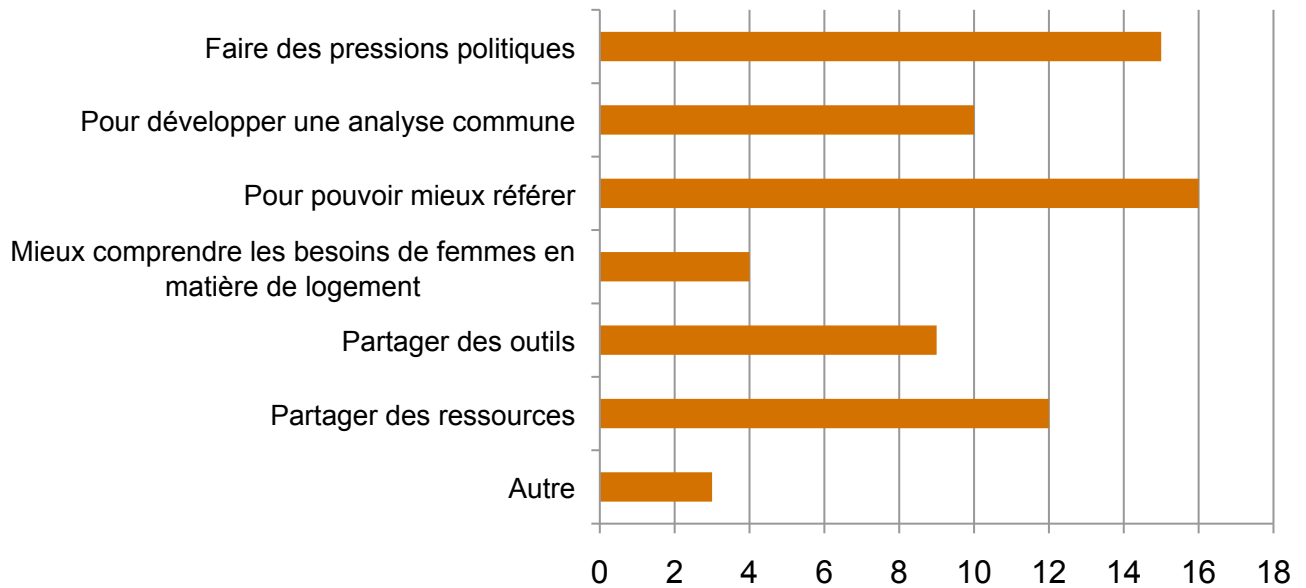
De plus, plusieurs indiquent un manque de compétences ou de connaissances dans le domaine : 40 % ne connaissent pas les programmes de financement pour le logement social et les groupes de ressources techniques (GRT) qui réalisent l'accompagnement pour le développement de projets immobiliers communautaires. Les principaux besoins d'information identifiés par les groupes de femmes sont de connaître les GRT (15/23), les programmes de financement pour le logement social (13/23), les orientations communautaires en logement permanent (11/23) et comment construire des unités de logement social (4/23). Il y a actuellement peu d'organisations qui travaillent directement à développer les capacités des femmes à initier et s'engager dans le développement de projets de logement social et communautaire.

Ce même sondage indique que 79 % des groupes sont intéressés à la création d'opportunités pour se réseauter, collaborer ou se solidariser davantage autour de la problématique femmes et logement. Comme l'indique le graphique 9 (page suivante), les raisons les plus fréquemment évoquées sont pour pouvoir mieux référer (16/23), faire des pressions politiques (15/23), partager des ressources (12/23), développer une analyse commune (10/23), partager des outils (9/23) et mieux comprendre les besoins des femmes en matière de logement (4/23).

Les groupes sont intéressés par plusieurs formes de participations telles que des actions politiques non partisans (17/24), des conférences (14/24), des moments d'échanges sur les pratiques (12/24), des prises de position publique (12/24), du partage d'outils (11/24), des mobilisations pour la création de logements sociaux (11/24) et de participer à des projets de recherche.



### Graphique 9 Répartition des raisons les plus importantes de se réseauter, collaborer ou se solidariser sur les questions d'habitation selon les groupes sondés



Dans ce contexte, il semble pertinent de travailler sur l'empowerment des groupes de femmes et de leurs membres pour développer leur intérêt et potentiel de bâtisseuses par des espaces d'échange, de formation et de transfert de connaissance sur le développement d'unités. De cette façon, elles pourront unir leurs forces et profiter du contexte actuel qui offre un ensemble d'opportunités pour améliorer le logement pour les femmes de la région de Montréal.

#### Recommandations

- Nous réitérons les demandes de la campagne contre les agressions sexuelles dans le logement afin de les inclure dans la prochaine Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles.
- Nous recommandons que tous les locateurs de Montréal incluent, dans leurs règlements d'immeuble, la reconnaissance des violences que subissent les femmes et mettent en place des mécanismes pour assurer leur sécurité.
- Nous continuons à supporter les différentes initiatives visant à mieux reconnaître et intervenir auprès des femmes à risque ou en situation d'itinérance. Nous travaillerons avec les groupes de femmes afin de développer leurs connaissances par rapport au milieu de l'habitation et soutenir leur potentiel de bâtisseuses.



## RÉFÉRENCES

- AGRTQ. 2018. « Rapport annuel 2017 : Habités par les gens ». Association des groupes de ressources techniques du Québec
- Barata, P, et D Stewart. 2006. « Housing Discrimination Against Victims of Domestic Violence ». Publications and Reports | CMHC. <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=47&itm=24&lang=en&sid=JuyfAKkmgiczAz mukbECtNrpOyzG2lE7enOjX1AqbXPcu7RFx3LerYt0OK6TrBNQ&fr=1542082081383>.
- Baillargeon, Stéphane. 2018. « L'injustice apparente des subventions aux maisons d'hébergement pour hommes ou pour femmes ». Le Devoir. 13 avril 2018.
- Bellot, Céline. 2018. « Rendre visible l'itinérance au féminin ». Rapport de recherche programme actions concertées.
- Boulet, Maude. 2014. « Même profession, salaires différents : les femmes professionnelles moins bien rémunérées » Institut de la statistique du Québec. [www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/.../PB01600FR\\_FemmeVsHomme2014H00F00.pdf](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/.../PB01600FR_FemmeVsHomme2014H00F00.pdf).
- CEAF. 2016. *Chaines et résistance*. Centre d'éducation et d'action des femmes : <https://www.ceaf-montreal.qc.ca/files/chaines-et-resistance.pdf>
- CLPMR. 2016. *Le phénomène Airbnb bienfait ou calamité pour les locataires ?* Comité logement du Plateau Mont-Royal. [clpmr.com/wp-content/uploads/2016/.../CLPMR\\_phenomene\\_airbnb\\_FINAL\\_web.pdf](http://clpmr.com/wp-content/uploads/2016/.../CLPMR_phenomene_airbnb_FINAL_web.pdf)
- Conseil des Montréalaises. 2006. *Les femmes et le logement à Montréal*. Avis du Conseil des Montréalaises : [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/...MONTREALAIS\\_ES\\_FR/.../CdeM-LogAVIS.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/...MONTREALAIS_ES_FR/.../CdeM-LogAVIS.pdf)
- . 2008. *Un toit pour toutes : une réponse à adapter!* : Mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie sur l'étude publique L'itinérance : des visages multiples, des responsabilités partagées. Montréal : Conseil des Montréalaises.
- . 2014. *L'accès au logement pour les femmes de la région métropolitaine : Mémoire sur le projet de plan d'action pour le logement social et abordable, 2015-2020 De la Communauté métropolitaine de Montréal*.
- . 2017. *L'itinérance au féminin : voir l'invisible*, Avis du Conseil des Montréalaises. [ville.montreal.qc.ca/.../2017\\_CM\\_ITINERANCE%20ES%20FEMMES\\_IMP.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/.../2017_CM_ITINERANCE%20ES%20FEMMES_IMP.PDF)
- Émond, Isabelle, Charles-Étienne Olivier, Mélanie Deslauriers, et Office des personnes handicapées du Québec. 2017. Les personnes avec incapacité au Québec. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2964258>.
- Eric Latimer, James McGregor, Christian Méthot, and Alison Smith (2015). *Je compte MTL 2015 : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*.
- Fournier, C., and Institut de la statistique du Québec (2013). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. (Québec : Institut de la statistique du Québec).
- FRAPRU. 2010. « Femmes, logement et pauvreté : sortir du privé un enjeu de société », Dossier noir, Front d'action populaire en réaménagement urbain. [www.cdcbecancour.ca/documents/femmes-logement-et-pauvrete.pdf](http://www.cdcbecancour.ca/documents/femmes-logement-et-pauvrete.pdf)
- . 2013. « Urgence en la demeure : Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement », Front d'action populaire en réaménagement urbain. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2013/11/RapportFinalCompleet.pdf>
- . 2015. « Femmes, logement et pauvreté », Dossier noir, Front d'action populaire en réaménagement urbain. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>
- . 2018a. « Logement et Pauvreté au Québec », Dossier noir, Front d'action populaire en réaménagement urbain. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>
- . 2018b. « Femmes, logement et pauvreté au Québec : une analyse intersectionnelle ». Présentation présenté à Colloque Perspectives féministes sur le logement des femmes, Montréal.
- . 2019. « Femmes, logement et pauvreté ». Dossier noir. <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>
- Gagnon, Katia. 2018. « HLM : des logements vacants par dizaines ». La Presse, 24 octobre 2018.
- Gilbert, Sophie. 2017. « Une intervention novatrice auprès des femmes en état d'itinérance : l'approche relationnelle de La rue des Femmes »,

[https://sac.uqam.ca/upload/files/Abr%C3%A9g%C3%A9\\_LRDF\\_9\\_mai.pdf](https://sac.uqam.ca/upload/files/Abr%C3%A9g%C3%A9_LRDF_9_mai.pdf).

Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2018. « Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017 ». 8 novembre 2018

Gouvernement du Québec 2018. « Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique », *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

Homes For Women 2013. Housing first, women second. [https://www.cwp-csp.ca/resources/sites/default/files/resources/Housing%20First%2C%20Women%20Second%20FINAL\\_Homes%20for%20Women\\_CAEH%20Conf%20Oct%202013.pdf](https://www.cwp-csp.ca/resources/sites/default/files/resources/Housing%20First%2C%20Women%20Second%20FINAL_Homes%20for%20Women_CAEH%20Conf%20Oct%202013.pdf)

Jategaonkar, Natasha, et Pamela Ponc. 2011. « Unsafe & Unacceptable Housing: Health & Policy Implications for Women Leaving Violent Relationships ». *Women's Health and Urban Life* 10 (1): 32–58.

La rue des femmes 2018. Portrait de l'itinérance au féminin: Réalité 2018. <http://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Litinerance-au-feminin-2018.pdf>

Lapperrière, Marie-Neige et Blais, Nathalie 2018. 1974.1 C.c.Q., un article efficace devant la Régie du logement? Des doutes subsistent... (Gatineau), 30 novembre 2018.

Sinha, Maire. 2013. « Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques. », Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.htm>

RAPSIM. 2015. *En construisant... nous rebâtissons des VIES*. [http://www.rapsim.org/docs/Depliant\\_Logement\\_Jan2015.pdf](http://www.rapsim.org/docs/Depliant_Logement_Jan2015.pdf)

———. 2016. *L'itinérance à Montréal: au-delà des chiffres*. Montréal, Québec: Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. <http://www.rapsim.org/docs/Itin%C3%A9rance%20C3%A0%20Montr%C3%A9al-version%20pdf.pdf>

RMFVVC. 2007. *Difficultés d'accès au logement pour les femmes victimes de violence conjugale après un*

*séjour en maison d'hébergement*. Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. <http://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/2007-enquete-difficultes-acces-au-logement-fvv.pdf>

RQCALACS (S.D). Les agressions sexuelles c'est NON. Ensemble réagissons!

RQOH (2018). Guide pour prévenir les violences et le harcèlement envers les femmes dans les OSBL d'habitation.

Saint-Louis, René 2018. « De plus en plus de cas d'évictions massives à Montréal ». Radio-Canada.ca, 25 octobre 2018. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1131778/expulsion-locataires-immeubles-montreal-comite-logement>.

SCHL. 2018. « Données sur le marché locatif ». Société canadienne d'hypothèque et de logement, novembre 2018 : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/data-tables/rental-market>.

SHQ. 2018. « Stratégie nationale sur le logement — Le Québec aura sa propre entente de nature asymétrique afin d'obtenir la part qui lui revient des fonds fédéraux destinés à l'habitation — Portail Québec ». Société d'habitation du Québec. <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx? aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2604095609>.

Statistique Canada. 2011. « Enquête Nationale des Ménages 2011 ».

———. 2016. Recensement 2016.

Table des groupes de femmes de Montréal (2016) *Déclaration sur l'itinérance des femmes*.

Ville de Montréal 2016. *Portrait des logements accessibles et adaptés dans le parc de logements sociaux et communautaires de l'agglomération de Montréal*, Service des communications Ville de Montréal

Ville de Montréal (2018). Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal (Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation).



La TGFM est un regroupement de la région de Montréal qui vise à promouvoir et défendre les intérêts des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Elle intervient dans les différents secteurs socio-économiques et culturels. Elle puise auprès de ses membres, qui proviennent de différents secteurs, des expériences, des préoccupations et des analyses diversifiées.

Pour plus d'information : <https://www.tgfm.org/>

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce  
au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine.

Québec 